

Vous êtes étudiant? Vous avez entre 20 et 25 ans? Vous pouvez bénéficier d'un soutien financier à la mutuelle complémentaire étudiante. Renseignez-vous auprès du SMJ.

Entre 10 500€ et 15 500€, c'est ce que coûte aujourd'hui une année d'étude supérieure. Outre les frais de scolarité, les frais de logement et de santé représentent une large part de ce montant. C'est pourquoi la Municipalité a proposé au Conseil municipal de **soutenir les étudiants chevillais dans la poursuite** de leurs études en adoptant une mesure de soutien financier à leur mutuelle complémentaire de santé.

Ainsi, les Chevillais âgés de 20 à 25 ans inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur peuvent désormais bénéficier d'une aide de 100€ par an. Cette aide leur garantira **le financement intégral d'une couverture santé de base** qui garantit des remboursements identiques aux taux de la Sécurité sociale (ces forfaits sont compris entre 72€ et 99€). Grâce à l'économie réalisée, cette aide pourra également permettre aux étudiants de souscrire éventuellement une complémentaire santé qui prenne en charge notamment les soins dentaires ou optiques.

#### Conditions d'attribution :

- ▶ Le domicile fiscal des parents doit être à Chevilly-Larue depuis plus d'un an.
- ▶ Présenter une pièce d'identité, une carte d'étudiant ou une attestation d'inscription dans un établissement supérieur et un récépissé d'inscription à une mutuelle étudiante ou, dans le cadre d'un étudiant salarié, à une mutuelle conventionnée.

#### Renseignements et dépôts de dossier auprès du service municipal de la jeunesse

\*Source : Union Nationale des Etudiants de France (UNEF)

@ CONTACTEZ-NOUS



#### MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE

88 Avenue Du Général De Gaulle  
94 669 Chevilly-Larue Cedex

☎ 01 45 60 18 00

📠 01 49 78 01 36